



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Nom

Question écrite n° 49421

Texte de la question

M. Yves Rousset-Rouard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la modification de patronyme. La plupart des personnes qui effectuent cette démarche la font parce qu'elles ne supportent pas leur nom. Or, malgré ce changement, lors de l'établissement d'une fiche familiale d'état civil il est demandé le nom et le prénom du père, bien qu'un renvoi de bas de page stipule que l'on peut s'y opposer. Aussi lui demande-t-il s'il n'est pas possible de modifier ces fiches soit en ne mentionnant que le prénom du père, soit en n'y faisant pas figurer cette filiation ou bien en restreignant l'usage de ces fiches familiales.

Données clés

Auteur : [M. Rousset-Rouard Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49421

Rubrique : Etat civil

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1296